

DEFI DU SENATEUR PETTIGREW - AU - SENATEUR HANNA.

Stoux Fall, Dakota du Sud, 9 octobre.—Le sénateur Pettigrew adresse aujourd'hui le défi suivant: Honorable M. A. Hanna, président du comité national républicain. Cher monsieur, Les journaux m'apprennent que vous venez au Dakota du Sud dans le but, comme vous l'avez dit, d'empêcher ma réélection au sénat des Etats-Unis.

Je présume que vous désirez ma défaite pour des raisons personnelles. Si, cependant, je suis dans l'erreur à ce sujet, vous devez être poussé à agir ainsi par mes attaques contre les trusts, mes critiques de la méthode de conclure des contrats pour les plaques cuirassées et mon opposition à votre politique.

La politique, conséquemment, de l'administration actuelle—à l'égard des populations de Puerto Rico, de Cuba et des Philippines.

Je serai heureux de débattre conjointement avec vous ces questions et les questions de la campagne dans le Dakota du Sud ou ailleurs. Par ce moyen des rapports erronés peuvent être corrigés et le public peut être informé, et il sera ainsi permis à mes constituants d'arriver à une juste conclusion.

Vous ne devriez pas présenter d'objection à des débats contradictoires si vous venez ici pour dire la vérité, car plus de gens vous entendront ainsi, que par tout autre moyen.

En conséquence, je vous convie à une discussion contradictoire à tel- le époque et à tel point que décideront les comités d'état républicain, populiste et démocratique.

Très respectueusement, B. F. Pettigrew.

A la cour suprême des Etats-Unis.

Washington, 9 octobre.—A l'au- dience de la cour suprême des Etats-Unis, aujourd'hui, l'avocat- conseil dans l'affaire d'Alice Weil et autres a demandé un non-lieu.

La cour rendra sa décision plus tard. L'affaire Weil est semblable à la fameuse affaire Labra, dans laquelle la cour des réclamations a rendu à la dernière session un jugement contre la compagnie Labra pour avoir obtenu frauduleusement une forte indemnité du gouvernement mexicain.

Il a été proposé d'avancer cinq affaires soulevant des points sem- blables à ceux de l'affaire dite Ju- chemin de fer du Kentucky. Il s'agit de décider si la commission des chemins de fer du Kentucky a juridiction pour fixer les tarifs.

Le cas du gouvernement des Etats-Unis contre les états de la Caroline du Nord, de la Caroline du Sud, de la Floride et de la Louisiane ont été annulés aujourd'hui, con- formément à une décision prise par le Congrès à la dernière session.

Il s'agissait de certaines sommes dues au gouvernement des Etats- Unis par ces quatre états. Or, ces affaires ont été comprises dans le règlement des dépenses des états à la suite de la guerre-hispano- américaine.

En les écartant aujourd'hui la cour suprême n'a donc rempli qu'une simple formalité.

Inondation soudaine dans le Wisconsin.

Portage, Wisconsin, 9 octobre.— Le niveau exceptionnellement élevé de la rivière Wisconsin a rompu la digue du gouvernement, cette après- midi à Portage, et une énorme masse d'eau s'est précipitée sur la partie basse de la ville. Les rues et les sous-sols ont été inondés et les habitants ont dû se réfugier dans la partie élevée de la ville en em- portant ce qu'ils pouvaient.

Les pertes se chiffrent par milliers de dollars. Jusqu'ici on n'annonce aucune perte de vie. Le niveau des eaux est à plus de douze pieds au-dessus de l'étiage.

Grève dans l'Indiana.

Terre Haute, Indiana, 9 octobre.— Les employés du chemin de fer électrique de Terre Haute se sont mis en grève ce matin, de sorte qu'aucun car ne circule et que les lampes électriques sont éteintes.

Les grévistes se déclarent jus- tifiés, parce que les directeurs de la compagnie ont refusé de faire droit aux demandes qui leur ont été fai- tes.

Détresse à Alvin.

Dallas, Texas, 9 octobre.—Une dépêche d'Alvin, Texas, établit que plus de trois cents familles sont dans la détresse à cet endroit, en conséquence de l'ouragan du 8 sep- tembre.

De bois et d'autres matériaux de construction sont argement néces- saires, ainsi que de l'argent pour en acheter.

Rien de meilleur que l'eau d'Abita gazeuse. Essayez-la vous en- serez vite convaincus. Délivrée partout \$1.00 par dou- zaine.

Catastrophe évitée

New York, 9 octobre.—Dépêche spéciale de Queenstown à l'Evening World.

Le vapeur géant Oceanic, de la ligne White Star, qui est arrivé au- jourd'hui à Queenstown, a échappé au naufrage sur la côte d'Irlande.

En approchant de la côte pour découvrir le phare de Fastnet, le brouillard s'est levé soudainement, montrant la terre juste à l'avant. Des brisants vont apparus et le na- vire a touché. Mais le capitaine a fait aussitôt stopper les machines et renverser la vapeur, et le bâti- ment est rentré en eau profonde sans avarie.

C'est grâce à la vigilance du ca- pitaine qu'une catastrophe a été évitée.

L'Océanic allait lentement, à cause du brouillard, cherchant à découvrir la terre. Il était quatre heures du matin quand le brouil- lard s'est levé, laissant apercevoir la côte à l'avant. Le navire se trou- vait alors entre plusieurs écueils.

La terre était si proche que de chaque bord on pouvait voir les an- fractuosités.

L'arrêt des machines a réveillé tout le monde.

Trente secondes après la vapeur était renversée, mais avant de s'ar- rêter le navire avait touché. Il s'est retrouvé promptement en eau profonde.

Les compartiments étanches ont été fermés sur ordre du capitaine deux minutes après la perception du danger. Les bateaux de sauve- tage ont été préparés à la mise à l'eau avec la précision d'une hor- loge et tous les hommes de l'équi- page étaient à leurs postes.

Les îles Soutou.

Réponse à Mr. Bryan.

Washington, 9 octobre.—Mr. Meik- eljohn, sous-secrétaire d'état à la guerre, a envoyé la lettre suivante à l'honorable W. J. Bryan:

Washington, D. C., 6 octobre 1900. Cher Monsieur,

Dans le compte rendu du discours que vous avez prononcé hier à Tip- ton, Indiana, publié par les jour- naux, dans lequel vous faites allu- sion à l'abolition de l'esclavage dans les Etats-Unis à la suite des succès des armées de l'Union, vous êtes cité comme ayant dit:

"Nous avons combattu alors pour l'adoption d'un amendement cons- titutionnel établissant qu'aucun homme ne pourra posséder un es- clavage, et cependant, avant la fin de la guerre des Philippines, nous avons conclu avec le sultan de Sou- lou un traité qui reconnaît l'escla- vage."

Permettez-moi d'appeler votre attention sur l'extrait suivant d'une lettre du secrétaire de la guerre au général major Otis, commandant des forces des Etats-Unis dans les Philippines, en date du 27 octobre 1899:

"Le Président me donne l'in- struction de vous aviser que l'enten- te signée le 20 août 1899 par le gé- néral de brigade John C. Bates, re- présentant des Etats-Unis, d'une part, et le sultan de Jolo, le Dato Rajah Muda, le Dato Attik, le Dato Calbi et le Dato Joakanan, d'autre part, est confirmée et approuvée, sujette à la sanction du Congrès prévue dans l'article du traité de paix entre les Etats-Unis et l'Es- pagne qui établit que les droits ci- vils et politiques des natifs du ter- ritoire cédés par ledit traité aux Etats-Unis seront déterminés par le Congrès, et avec la réserve conve- nue, qui sera clairement communi- quée au sultan de Jolo, que cette entente ne doit être jugée d'aucune façon comme autorisant l'esclavage existant dans l'archipel des Soutou ou donnant le consentement des Etats-Unis, ce qui est impossible d'après le treizième amendement à la constitution."

Il est pratiquement inutile d'ap- peler votre attention sur le fait qu'en l'absence de l'approbation du Président il nous est impossible d'avoir un traité de Soulo: on tout autre traité.

Très respectueusement, D. G. MEIKELJOHN.

A l'honorable W. J. Bryan, à Peo- ria, Illinois.

Récompensé à l'Exposition.

Washington, 9 octobre.—Le chef constructeur Philip Hichborne, de la marine des Etats-Unis, a reçu un diplôme et une médaille d'or pour la bouée de sauvetage Franklin, la tourelle Hichborne et les mô- dèles de navires de guerre envoyés à l'exposition de Paris.

Demande d'extradition de Book- feller et d'autres "rois de l'huile".

St Louis, Missouri, 9 octobre.—La réquisition lancée par le gouver- neur du Texas, M. Sayers, pour l'extradition de John D. Rockefeller, de Henry M. Flagler et d'autres "rois de l'huile", sous l'accusation de violation de la loi contre les trusts, a été remise aujourd'hui au gouverneur Roosevelt, de New- York, à l'hôtel des Planteurs à St- Louis.

Le gouverneur Roosevelt a décla- ré qu'il ne pouvait prouder de déci- sions aussi longtemps qu'il serait hors de l'Etat de New York, atten- du qu'il n'était techniquement pas gouverneur dans le moment, mais qu'il s'occuperait de cette réquisi- tion dès son retour.

Bureau météorologique.

Washington, D. C., 8 octo- bre.—Indications pour la Louisiane: Temps—généralement beau a- di et mercredi; vents légers et m. fa du nord à l'est.

Importation d'or.

New York, 9 octobre.—On an- nonce que la National City Bank a engagé à Paris \$1,000,000 d'or pour New York.

DERNIERE HEURE.

Ouverture prochaine de la session du parlement espagnol.

Le mariage de la princesse des Asturies.

Madrid, Espagne, 9 octobre.—La session du parlement espagnol s'ou- vrira du 6 au 10 novembre.

La question du mariage de la princesse des Asturies sera discu- tée en décembre.

Le marquis Aguilar Campos, mi- nistre des affaires étrangères, sera prêt à présenter divers traités re- latifs aux relations générales de l'Espagne avec les Etats-Unis, à la condition des îles Cagayan et autres, et à la protection des droits d'au- teur avec les républiques hispano- américaines.

Un ministère des finances on- dement l'attention le rapport annon- çant l'intention du gouvernement d'émettre un emprunt.

Les élections canadiennes.

Ottawa, Canada, 9 octobre.—Dans une édition supplémentaire le "Journal officiel" publie ce soir une proclamation annonçant la dissolu- tion du parlement et des élections générales à la date du 7 novembre.

Combat de trois jours dans le sud de l'Afrique.

Londres, 10 octobre.—Le "Times" publie la dépêche suivante de Vre- defort, Colonie de la Rivière d'O range:

La colonne britannique s'est bat- tue pendant trois jours, du 5 au 8 octobre, avec le commando de Dewet, mille hommes et cinq ca- non.

Le combat a eu lieu dans une véritable mer de montagnes près Vredefort.

Les Boers ont été chassés de leurs positions et ils se sont enfuis démorales.

Les Anglais n'ont éprouvé que des pertes légères.

CECIL RHODES.

Captown, Colonie du Cap, 9 octo- bre.—Cecil Rhodes rentre demain dans la politique. Il présidera le congrès de la Ligue Sud-Africaine.

L'expédition de Pao Ting Fu.

Pékin, Chine, 4 octobre.—L'expé- dition de Pao Ting Fu attend les Allemands, qui ne sont pas prêts.

On dit qu'il y a douze mille hom- mes des troupes impériales chinoi- ses à cet endroit.

Le général Chaffee est revenu à Pékin.

L'impératrice douairière de Chine sérieusement malade.

Pékin, Chine, 7 octobre, par voie de Tien Tsin, 8 octobre, et de Shan- ghai, 9 octobre.—Des rapports di- gnes de foi annoncent que l'impé- ratrice douairière est sérieusement malade à Tai Yuan Fu, province de Shan Si.

La part prise récemment par l'empereur aux affaires de l'Etat est considérée comme la confirma- tion de ces rapports.

Le prince Frédéric-Guillaume à la Scène.

Berlin, Allemagne, 9 octobre.— Le prince héritier Frédéric-Guil- laume jouera les principaux rôles dans des représentations théâtrales à la cour l'hiver prochain.

DECORATIONS.

Berlin, Allemagne, 9 octobre.— L'empereur William a conféré de hautes décorations à tous les prin- cipaux fonctionnaires de l'exposi- tion de Paris.

Bagarre politique à Puerto-Rico.

San Juan de Puerto-Rico, 9 octo- bre.—Les rapports d'une tragé- die, dimanche à Guyama, étaient exagérés.

Un nommé Joseph Rodriguez a été tué et deux individus ont reçu des blessures dans une bagarre poli- tique.

Le gouverneur Allen entreprend aujourd'hui une nouvelle tournée dans l'île.

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLEANS.

Trois Editions Distinctes

Edition Quotidienne, Edition Hebdomadaire, Edition du Dimanche

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, port compris: \$12 Un an \$6...6 mois \$5...3 mo

Pour le Mexique, le Canada et l'Etran- ger, port compris: \$16.15 Un an \$7.55...6 mois \$3.50...3 m

EDITION HEBDOMADAIRE

Pour les Etats-Unis, port compris: \$2.00 Un an \$1.50...6 mois \$1.00...4 mo

Pour le Mexique, le Canada et l'Etran- ger, port compris: \$4.00 Un an \$3.05...6 mois \$2.25...4 mo

EDITION DU DIMANCHE

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos abonnés y ont droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

Nos agents peuvent faire leurs ventes par MANDATS-POSTAUX ou par YES SUR EXPRESS.

Athénée Louisianais.

CONCOURS DE 1900. PROGRAMME: L'Athénée propose le sujet sui- vant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année: LE THÉÂTRE DE MOLIÈRE.

Les manuscrits seront reçus jus- qu'au 1er mars 1901 inclusivement. L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or et un prix de cin- quante dollars en espèces.

L'Athénée, s'il le juge utile, ac- cordera une seconde médaille. Toute personne résidant en Loui- siane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible; sur papier écroulé réglé, avec une marge, et seulement sur le recto et les lignes. Ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans la- quelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Tout manuscrit couronné sera pu- blié dans le journal de L'Athénée.

Succession de Ernest W. Peters. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa- roisse d'Orléans—No 63,209—Divi- sion A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à dé- clarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont) ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte promoteur présenté par Octave J. Holling, administrateur de cette suc- cession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. 3 oct—3 7 12

Succession de Mme Marie Martha Wiggin, femme d'Emile Bernisnant. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 63,228—Divi- sion A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à dé- clarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont) ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte promoteur présenté par Octave J. Holling, administrateur de cette suc- cession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. 3 oct—3 7 12

Succession de Mme Marie Martha Wiggin, femme d'Emile Bernisnant. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 63,228—Divi- sion A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à dé- clarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont) ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte promoteur présenté par Octave J. Holling, administrateur de cette suc- cession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. 3 oct—3 7 12

Succession de Mme Marie Martha Wiggin, femme d'Emile Bernisnant. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 63,228—Divi- sion A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à dé- clarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont) ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte promoteur présenté par Octave J. Holling, administrateur de cette suc- cession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. 3 oct—3 7 12

Succession de Mme Marie Martha Wiggin, femme d'Emile Bernisnant. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 63,228—Divi- sion A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à dé- clarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont) ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte promoteur présenté par Octave J. Holling, administrateur de cette suc- cession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. 3 oct—3 7 12

Succession de Mme Marie Martha Wiggin, femme d'Emile Bernisnant. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 63,228—Divi- sion A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à dé- clarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont) ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte promoteur présenté par Octave J. Holling, administrateur de cette suc- cession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. 3 oct—3 7 12

Succession de Mme Marie Martha Wiggin, femme d'Emile Bernisnant. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 63,228—Divi- sion A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à dé- clarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont) ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte promoteur présenté par Octave J. Holling, administrateur de cette suc- cession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. 3 oct—3 7 12

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réu- nira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et ar- tistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus. Tout candidat qui fera connaître sa devise sera nié hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concou- rir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secrétaire perpétuel, BUS, ROUEN, P. O. Box 725, Nouvelle-Orléans.

CHEVAUX ET MULETS.

Les recettes pour les chevaux et mulets sont les suivantes, avec demande modérée et pri- vée de la Cour: Chevaux de selle et de voiture... 10-50-500 Sous-chaussures de selle... 75-50-100 Les manuscrits... 50-10-150 Mulets de selle... 150-75-200 Extra heavy... 200-225-300 Mulets pour habitations américaines... 150-75-200 Mulets pour habitations européennes... 80-110

E. J. LOUAPRE,

233 RUE DÉCATUR.

La seule Maison Française de gros qui approvisionne les Epiceries et Cafés, a aussi un assortiment de Glacières, Poinçons pour casser la glace, Sabotière, Fontaines, Verres, Gobelets, Pailles à Julep, Bouchons, Brouettes, Sacs en pa- pier, Brosses, Balais, Paniers, Car- touches chargées.

La Lumière Electrique Toujours à Point (Ever Ready).

AGENT POUR LES Balances Howe et Enam- line et le Noir P. D. Q. 24 juin—6m—4m sur

AVIS DE SUCCESSION

Succession de Mme Wilhelmina Kirsch. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa- roisse d'Orléans—No 63,064—Divi- sion A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à dé- clarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont) ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte promoteur présenté par Octave J. Holling, administrateur de cette suc- cession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. 5 oct—3 9 14

Succession de Mme Marie Martha Wiggin, femme d'Emile Bernisnant. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 63,228—Divi- sion A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à dé- clarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont) ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte promoteur présenté par Octave J. Holling, administrateur de cette suc- cession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. 5 oct—3 7 12

Succession de Mme Marie Martha Wiggin, femme d'Emile Bernisnant. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 63,228—Divi- sion A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à dé- clarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont) ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte promoteur présenté par Octave J. Holling, administrateur de cette suc- cession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. 5 oct—3 7 12

Succession de Mme Marie Martha Wiggin, femme d'Emile Bernisnant. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 63,228—Divi- sion A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à dé- clarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont) ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte promoteur présenté par Octave J. Holling, administrateur de cette suc- cession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. 5 oct—3 7 12

Succession de Mme Marie Martha Wiggin, femme d'Emile Bernisnant. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 63,228—Divi- sion A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à dé- clarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont) ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte promoteur présenté par Octave J. Holling, administrateur de cette suc- cession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. 5 oct—3 7 12

Succession de Mme Marie Martha Wiggin, femme d'Emile Bernisnant. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 63,228—Divi- sion A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à dé- clarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont) ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte promoteur présenté par Octave J. Holling, administrateur de cette suc- cession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. 5 oct—3 7 12

Succession de Mme Marie Martha Wiggin, femme d'Emile Bernisnant. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 63,228—Divi- sion A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à dé- clarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont) ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte promoteur présenté par Octave J. Holling, administrateur de cette suc- cession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. 5 oct—3 7 12

Succession de Mme Marie Martha Wiggin, femme d'Emile Bernisnant. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 63,228—Divi- sion A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à dé- clarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont) ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte promoteur présenté par Octave J. Holling, administrateur de cette suc- cession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. 5 oct—3 7 12

Succession de Mme Marie Martha Wiggin, femme d'Emile Bernisnant. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 63,228—Divi- sion A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à dé- clarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont) ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte promoteur présenté par Octave J. Holling, administrateur de cette suc- cession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. 5 oct—3 7 12

Succession de Mme Marie Martha Wiggin, femme d'Emile Bernisnant. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 63,228—Divi- sion A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à dé- clarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont) ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte promoteur présenté par Octave J. Holling, administrateur de cette suc- cession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.